



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2013/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 10/04/2013 – Délibération 6 N°13-018
4-1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

AN 2013
13-018

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille TREIZE, le 10 avril, à vingt heures vingt cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François BONY, Maire d'Aubergenville.

Présents :

M. François BONY, M. Roger CAHOREAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme France LECCIA, M. Dominique BELHOMME, Mme Denise AMBLARD, M. Bernard GRIGY, Mme Sylvia PADIOU, M. Armand MACHADO, Mme Virginie MEUNIER, Mme Chantal QUERU, M. Gilles LECOLE, M. Guy ESCRINIER, Mme Claire FATIEN, M. Florian JOUAN, Mme Armène ISIDORE, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Fabienne PAULIN, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Pascaline MICHAUX, Mme Françoise HUENTZ, Mme Michèle POTIER, M. Michel GODARD, Mme Cécile COUCHIES, M. Jean-Philippe GOMIS

Absents ayant donné procuration :

Mme Claudine LEFEVRE, procuration à Mme France LECCIA
M. Alain RISPAL, procuration à Mme Armène ISIDORE
Mme Isabelle CHALMANDRIER, procuration à M. Guy ESCRINIER
M. Yacine BLALI, procuration à M. Bernard GRIGY
M. Alain BOILLEAU, procuration à M. Claude VANNYMEERSCH
M. Daniel GUILBERT, procuration à Mme Michèle POTIER

Absente :

Mme Nathalie SENN,

Monsieur Bernard GRIGY est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
04/04/2013

DATE D'AFFICHAGE :
04/04/2013

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 26
Votants 32

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/04/2013

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20130410-DEL13_018-DE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 22 février 2013,


Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,


Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide de supprimer** du tableau des effectifs communaux, les postes suivants :
- attaché
 - 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe
 - 4 adjoints administratifs de 2^{ème} classe (dont 1 TNC à 22 heures)
 - 1 ingénieur principal
 - 1 technicien principal de 2^{ème} classe
 - 2 agents de maîtrise principaux de 2^{ème} classe
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 3 adjoints techniques de 2^{ème} classe
 - 1 infirmière de classe supérieure
 - 1 adjoint d'animation de 1^{ère} classe
 - 2 ATSEM de 2^{ème} classe.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le
Sous-préfet le 17/04/2013

Et publié le 17/04/2013

 Le Maire,
François BONY.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*

Le Maire,

 François BONY.

